NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

108 N° 2 1986

Jean-Paul II et les socialismes. L'arrière-plan de l'éthique de la décision (suite)

Joseph JOBLIN (s.j.)

p. 239 - 248

https://www.nrt.be/fr/articles/jean-paul-ii-et-les-socialismes-l-arriere-plan-de-l-ethique-de-la-decision-suite-823

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Jean-Paul II et les socialismes

L'ARRIÈRE-PLAN DE L'ÉTHIQUE DE LA DÉCISION
(suite)

La politique de Jean-Paul II à l'égard des socialismes apparaît avant tout dans l'attitude qu'il adopte à l'égard des pays socialistes ; elle se situe au niveau stratégique global qui est le sien ; il participe aux activités internationales ; il oriente l'action des chrétiens au contact avec les pouvoirs socialistes ; il se trouve être lui-même leur interlocuteur au niveau bilatéral.

1. *L'action internationale du Saint-Siège*

L'action du Saint-Siège dans les institutions internationales est multiforme ; qu'il soit donc permis de n'en retenir ici qu'un aspect, qui se trouve avoir une grande importance dans les relations bilatérales avec le pouvoir socialiste : la participation à l'élaboration des instruments internationaux.

Le but ici est de faire consigner dans les grands textes internationaux la reconnaissance des droits fondamentaux des individus et des peuples, y compris celui de pratiquer une religion, et tout ce que cela implique en matière de communication avec l'extérieur, formation du clergé, etc. Ces textes constituent en effet autant de points d'appui pour faire entrer certains droits fondamentaux dans la pratique des peuples et pour obtenir des Etats qu'ils créent des conditions favorables à la pratique de la religion quand des négociations s'engagent sur ce point.

a) L'une des premières interventions de Jean-Paul II dans le domaine des droits de l'homme se trouve être le message qu'il adressa à M. Kurt Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies, le 2 décembre 1978, à l'occasion du 30e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme [1]. Il y expose sa conception fondamentale de la personne humaine et le lien qui existe entre la défense de celle-ci et la liberté religieuse, mettant ainsi en évidence tout le progrès réalisé par la conscience chrétienne depuis *Mit brennen-*

1. ***Message à Kurt Waldheim* (2 déc. 1978), dans *Doc. Cath.* 76 (1979) 2.**

der Sorge. Après avoir rappelé la similitude des enseignements de la Déclaration et de *Pacem in terris,* qui placent le fondement de toute société bien ordonnée dans la reconnaissance de la dignité inhérente à toute personne humaine « même lorsqu'elle se trompe », le Pape poursuit en montrant que la liberté religieuse est à la base de toute politique des droits de l'homme car « pour les croyants c'est en permettant à Dieu de parler à l'homme que l'on peut contribuer le plus authentiquement à affermir la conscience que tout être humain a de sa destinée et à prendre conscience que tous les droits découlent de la dignité de la personne fermement enracinée en Dieu » [2]. Aussi Jean-Paul II n'hésite-t-il pas à affirmer que « la protection effective » de la dignité de l'homme trouve sa source dans la reconnaissance de sa « liberté de pensée, de conscience et de religion », pour reprendre les termes de la Déclaration (art. 18). Il dénonce alors le désordre que constituent les nombreuses violations dont cette liberté est l'objet, puisque des « citoyens qui n'ont jamais cessé de coopérer à tout ce qui sert le vrai progrès civil et social de leur pays » [3] sont l'objet de mesures discriminatoires et même d'oppressions de toutes sortes pouvant aller jusqu'à la mort.

Ce thème de la liberté religieuse comme base du développement des droits de l'homme sera repris par Jean-Paul II dans de nombreuses occasions, mais peut-être le message qui vient d'être cité est-il le document qui met le plus en évidence le lien intrinsèque qui existe entre eux.

b) Le Saint-Siège participe également à certaines initiatives prises sur le plan institutionnel pour renforcer la liberté religieuse. L'une d'elles s'est déroulée sur une période de plus de vingt-cinq ans ; son but était d'obtenir l'adoption par les Nations Unies d'un instrument satisfaisant à ce sujet. Les premiers efforts en ce sens commencèrent en 1952 ; ils ont connu un premier terme en 1981 quand l'Assemblée générale des Nations Unies a voté unanimement en faveur d'une *Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination basée sur la religion ou la conviction religieuse.* Comme on le voit par le titre, ce document traite de la liberté religieuse par une voie indirecte, puisqu'au lieu d'en donner une définition – ce qui eût été difficile dans une assemblée internationale – il condamne un certain nombre de pratiques qui, par là même, sont désormais reconnues comme lui étant contraires [4]. Des efforts se poursuivent au plan international pour progresser encore dans ce domaine : c'est ainsi que le Saint-Siège a participé récemment

2. *Pacem in terris* § 158.
3. *Message* du 2 déc. 1978, cité n. 1, *ibid.*
4. L. TRENTIN, *La libertà religiosa : storia di un documento,* dans *Unitas* (éd. ital.) 37 (apri-

en qualité d'observateur à un « Séminaire sur la liberté de religion ou de croyance » qui s'est tenu à Genève du 3 au 14 décembre 1984.

Mais le combat pour la liberté religieuse n'est pas le seul qui ait été mené par l'Église sur le plan international. Sa préoccupation s'étend à la défense et à la promotion des droits de l'homme et, par là, elle se trouve en opposition avec les pays socialistes.

2. *Les thèmes des allocutions de Jean-Paul II*

Outre les déclarations générales sur le thème des droits de l'homme et celui de la liberté religieuse, où sont exposés les fondements doctrinaux de la stratégie de l'Église à l'égard des pays socialistes, il existe un ensemble d'allocutions d'un caractère particulier. Il s'agit des petits discours que le Pape adresse aux évêques d'un pays à l'occasion de leur visite *ad limina* ; on peut y joindre quelques lettres envoyées à tel ou tel épiscopat lors d'une occasion spéciale. Ces deux types de documents contiennent un certain nombre de recommandations tactiques qui permettent de constater comment le Pape conçoit les rapports de l'Église locale avec un pouvoir socialiste dans la réalité quotidienne.

La lecture de ces discours et lettres montre la constance des préoccupations de Jean-Paul II ; ceci n'est pas pour surprendre car, quel que soit le degré de contrainte du régime, les problèmes fondamentaux sont les mêmes partout.

a) *L'Église agit selon sa nature.* Elle n'est pas concurrente des autorités civiles. Elle agit selon sa nature qui est, comme il sera dit aux évêques du Nicaragua, de projeter la lumière de la foi sur les consciences. Pour cette raison, elle élève le niveau moral et humain des populations, contribuant ainsi au progrès civil et moral de la nation. Tel est le sens de la collaboration aux actions de développement, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la mise en place d'un réseau de communication sociale, de la formation d'associations chrétiennes [5].

Comme l'Église n'entend pas vivre en marge de la société mais agir pour le bien commun des populations, elle encourage l'amour de la patrie chez les chrétiens vivant dans les pays socialistes ; ils doivent en partager « les souffrances et les espérances » et comprendre qu'en s'in-

5. *Allocution aux évêques du Nicaragua* (17 avril 1980), dans *Doc. Cath.* 77 (1980) 456. De même aux évêques du Mozambique, le 24 sept. 1982, dans *Doc. Cath.* 79 (1982) 916 : il faut construire une nouvelle société, dont les problèmes sont la faim, la violence, l'instabilité sociale et politique.

spirant du comportement du Christ « leur style de participation à l'essor de la communauté nationale est une manière d'annoncer l'Évangile » [6] ; la même idée se retrouve dans des discours aux catholiques roumains [7], au peuple de Chine [8], aux évêques de la République du Congo [9]. Dans ce dernier cas, une nuance est apportée qui correspond bien à la mentalité profonde du Pape. L'amour de la patrie n'est pas aveugle ; il s'adresse à la patrie réelle, celle qui existe comme une réalité historique, non pas à celle que l'on voudrait parfois lui substituer, d'où la recommandation faite aux chrétiens « de garder fidèlement », pour ne pas se laisser égarer, « la mémoire de ceux qui leur ont transmis le meilleur d'eux-mêmes ». C'est dans la connaissance qu'elle a de sa propre histoire et dans l'amour qu'elle lui porte qu'une église locale peut contribuer au renouveau et à l'unité du peuple.

b) *L'unité de l'Église.* L'un des objectifs des régimes totalitaires marxistes est de diviser l'Église et de briser ainsi la réalité critique qu'elle constitue à l'échelle mondiale. Dans ce but, ils tentent de s'opposer à l'établissement de contacts réguliers avec Rome et de susciter une église « populaire ». Celle-ci, issue du peuple, selon l'expression consacrée, s'oppose à la hiérarchie locale en union avec Rome.

Seules la Chine, l'Albanie et la Corée du Nord ont vraiment réussi à interdire leur territoire aux catholiques romains ; on assiste dans ces cas-là à un véritable étouffement de la liberté religieuse ; les consciences des fidèles sont privées du tissu social dans lequel elles devraient normalement pouvoir développer leur liberté. L'ampleur de son territoire et l'existence avant la révolution d'une implantation chrétienne dans tout le pays ont rendu le cas de la Chine plus préoccupant pour les différents papes. Déjà Paul VI s'était exprimé à ce sujet dans son discours de Hong-Kong ; de son côté, Jean-Paul II a fait diverses « ouvertures » pour essayer d'établir le contact avec le gouvernement de Pékin. Certes, il s'agit d'une situation complexe et délicate que les souvenirs historiques ne manquent pas d'empoisonner. Cependant, conscient de sa mission et du rôle universalisant que l'Église est appelée à jouer dans le monde, aucun pape ne peut rester indifférent vis-à-vis de la Chine. L'un des discours les plus expressifs de Jean-Paul II à ce sujet est celui qu'il prononça à l'Université Grégorienne pour le quatrième centenaire de

6. *Allocution aux évêques du Viet-Nam* (11 déc. 1980), dans *Doc. Cath.* 78 (1981) 13.
7. *Allocution à des pèlerins de Roumanie* (6 janv. 1982), dans *Doc. Cath.* 79 (1982) 145.
8. *Discours à la communauté chinoise* (Manille ; 18 févr. 1981), dans *Doc. Cath.* 78 (1981) 268.
9. *Allocution aux évêques du Congo* (23 oct. 1982), dans *Doc. Cath.* 80 (1983) 80.

l'arrivée en Chine du Père Matteo Ricci ; prenant acte du fait que, aujourd'hui encore, « la figure et l'œuvre du P. Ricci paraissent prendre une grande actualité pour le peuple chinois » [10] et que le pont qu'il a établi entre l'Église et la culture chinoise apparaît solide et sûr, Jean-Paul II dit sa « confiance que les obstacles pourront être aplanis et que l'on trouvera une manière appropriée et les structures adéquates pour renouer le dialogue et le tenir constamment ouvert ». Vœu pieux, diront certains, puisque la décision appartient à la Chine seule et que l'on sait ses réserves à l'égard du Vatican ; certitude affirmée au nom de cette conviction de foi : l'Église a un message à délivrer dans les terres de Chine et il convient de s'y préparer techniquement et spirituellement [11].

A l'heure actuelle les préoccupations les plus graves du Pape dans ses rapports avec les pays communistes viennent des efforts tentés par leurs gouvernements pour diviser l'Église. Une première lutte a commencé sous Pie XII, qui a dû s'opposer à la constitution d'associations patriotiques de prêtres dans les pays de l'Est et en Chine. Ce mouvement fut lancé en particulier en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Hongrie. Il s'agissait d'une attaque frontale dirigée contre l'Église ; elle s'en prenait directement à sa constitution hiérarchique et allait, de ce fait, contre les sentiments de populations qui avaient une longue tradition chrétienne d'union à Rome et s'étaient justement caractérisées par leur refus des séparations protestantes. Quelques groupements furent créés sur lesquels les gouvernements socialistes tentèrent de s'appuyer ; ils gênèrent beaucoup les relations de la hiérarchie avec le Saint-Siège mais n'eurent pas une influence déterminante sur la vie de l'Église.

La situation se présente aujourd'hui sous un autre jour. Sans que les « associations patriotiques » aient été dissoutes là où elles existaient, une autre tactique a été mise en œuvre ; elle vise à créer un schisme à l'intérieur des Églises locales au nom d'une théologie nouvelle : celle-ci oppose la communauté vivante des fidèles, qui a su reconnaître le message porteur d'avenir de la révolution, aux évêques accusés de contrecarrer le renouvellement de la société pour défendre une situation de privilèges, dépassée et condamnée par l'histoire. Ce point a été jugé si grave qu'il a été abordé dans les allocutions aux épiscopats du Nica-

10. *Discours à l'Université Grégorienne pour le 4e centenaire de l'arrivée en Chine du P. Ricci* (25 oct. 1982), dans *Doc. Cath.* 80 (1983) 17.

11. Même si le voyage récent de Mère Teresa en Chine n'a pas été conclu aussi positivement qu'elle avait semblé le souhaiter, le simple fait qu'il ait eu lieu, même à titre privé, peut donner à penser que des voies existent pour des relations plus suivies.

ragua, du Viet-Nam, de Hongrie, de Yougoslavie, de Lituanie [12]. Il se trouve également traité dans la récente *Instruction de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi* sur les théologies de la libération.

Face à cette menace, Jean-Paul II ne cesse d'exhorter pasteurs et fidèles « à être toujours plus unis afin de faire face à leurs responsabilités respectives de respectueuse fidélité à l'identité de l'Église catholique » (aux évêques du Viet-Nam). Or quelle serait cette identité de l'Église avec elle-même, si, faite pour rassembler le monde dans l'unité, elle se divisait elle-même au gré des divisions du monde ? Le rôle de l'évêque doit donc être développé car il est dans chaque diocèse la clef de l'unité (Lituanie, Yougoslavie).

c) *Importance donnée aux activités de formation* et à toutes celles qui sont nécessaires à la survie de l'Église. Parmi les thèmes qui reviennent également avec insistance dans les discours du Pape aux divers épiscopats se trouve la préoccupation de ce qu'on pourrait appeler l'implantation de l'Église et sa survie : l'éducation des enfants, les vocations, le maintien de la hiérarchie (ainsi aux évêques de Tchécoslovaquie, du Nicaragua, de Yougoslavie, de Lituanie) [13].

Certains pourraient penser que l'Église défend là ses institutions ou ses intérêts. Bien sûr sans une jeunesse croyante et un clergé dûment formé, l'Église ne pourrait avoir dans l'avenir une grande vitalité. Mais ce serait une erreur de limiter l'analyse à ce seul point de vue. On se trouve en fait au point où le défi du Pape aux régimes socialistes atteint sa plus grande intensité et touche de nouveau à la liberté religieuse : si vraiment les régimes socialistes sont si sûrs d'être porteurs de l'avenir et donc de conduire les peuples à la construction de l'homme nouveau dont ils parlent, qu'ont-ils à craindre d'une Église qui se veut fidèle à elle-même, et donc, dans leur logique, se perd en s'attachant à un passé mort ? Si les religions ne sont que des superstructures, qu'y a-t-il à redouter de celle qui recommande la loyauté à l'égard des pouvoirs en place et, comme en Pologne, va même jusqu'à freiner les actions contestataires irréfléchies ? Pourquoi les régimes de l'Est refusent-ils le libre exercice de la liberté religieuse tel qu'il est défini dans l'Acte final d'Helsinki (Principe VII et dispositions relatives aux contacts entre person-

12. Le thème de l'unité de l'Église a été abordé de nombreuses fois, avec les évêques du Nicaragua (17 avril 1980), du Viet-Nam (17 juin et 11 déc. 1980) ; il a été repris avec les évêques du Nicaragua (29 juin 1982), de Hongrie (7 oct. 1982), de Yougoslavie (18 févr. et 18 mars 1983), de Lituanie (22 avril 1983) et de nouveau ceux du Nicaragua (16 mai 1983) lors du voyage du pape dans ce pays.

13. *Discours aux évêques* de Tchécoslovaquie (11 mars 1982), de Yougoslavie (18 févr. 1983), du Nicaragua (4 mars 1983), de Lituanie (22 avril 1983).

nes) notamment les droits des « cultes religieux, (des) organisations et institutions religieuses . . . à avoir des contacts entre eux et à échanger des informations » [14] ? Le combat que mène le Pape et avec lui les catholiques se situe sur le plan de la vérité ; sa vision du monde ne laisse pas place aux totalitarismes, car elle fait de la liberté de la conscience la pierre de touche de l'organisation d'une société libre et juste. Or, avec les régimes totalitaires, l'on se trouve en face d'une autorité qui n'accepte pas que la conscience cherche librement la vérité à propos des principes dont cette autorité dit tirer son inspiration.

On ne peut pas ne pas remarquer que ce type de pouvoir totalitaire tend à s'étendre aujourd'hui au-delà du cercle des pays socialistes. Aussi est-ce un véritable cri d'alarme que Jean-Paul II a lancé récemment dans une allocution adressée à l'ensemble de la Curie romaine [15]. Il y réaffirme avec force que le respect du principe actif inhérent à tout homme et qui le pousse à la recherche de la vérité entre dans le domaine d'application du droit à la liberté religieuse ; c'est pourquoi il s'élève contre les difficultés que rencontrent certaines Églises locales – et tous les observateurs ont compris qu'il s'agissait avant tout des Églises des pays occidentaux en Europe – d'organiser l'enseignement religieux dans les écoles publiques comme d'avoir leurs propres écoles, là même où les autorités civiles prétendent s'inspirer dans leur action des principes démocratiques. Cet avertissement montre combien actuelle est l'étude des relations du Pape avec les socialismes, entendus non pas comme des régimes économiques qui se préoccupent seulement de gestion des sociétés, mais comme systèmes idéologiques, où l'État prétend pénétrer toutes les sphères de l'activité humaine, même celle de la conscience. Le risque existe présentement pour l'Occident de s'orienter lui aussi dans cette direction, quel que soit le nom qu'il donne à l'idéologie officielle.

3. *Les relations bilatérales*

Il n'est pas possible de suivre dans le détail les relations bilatérales que le Saint-Siège entretient avec les pays socialistes, car elles se dérou-

14. Ce point a été fortement souligné lors de la Conférence sur les droits de l'homme dans les pays signataires de l'Acte final d'Helsinki (Ottawa, avril-mai 1985) ; cf. J. JOBLIN, *I diritti dell'uomo in Europa : vicolo cieco o progresso ? (la riunione di Ottawa,* dans *La Civiltà Cattolica* 136 (1985-III) 428-439). Le pape JEAN-PAUL II est revenu sur ce point dans son *Appel pour le dixième anniversaire des Accords d'Helsinki,* du 31 juillet 1985, dans *Doc. Cath.* 82 (1985) 956.

15. *Allocution à la Curie romaine (28 juin 1984),* dans *Osr. Rom.* du 29 juin 1984

lent plus ou moins dans le secret et au hasard des circonstances. Seules quelques notations sont ici possibles.

L'Église a toujours cherché à établir des contacts avec les pays socialistes ; cette pratique remonte aux premiers temps du communisme quand Pie XI s'efforça, mais en vain, de nouer des contacts avec le nouveau régime de Moscou [16].

a) *Les relations diplomatiques* offrent normalement l'armature autour de laquelle des contacts bilatéraux peuvent s'établir. Or, lorsque les pays socialistes se sont multipliés dans la partie Est de l'Europe à l'issue de la deuxième guerre mondiale, les nouvelles autorités se sont trouvées en face de nonciatures apostoliques. Pour les pays annexés, comme la Lituanie, la solution était simple ; la représentation pontificale ne pouvait que disparaître du point de vue de la Russie soviétique [17]. Il n'en allait pas de même dans les pays qui gardaient leur personnalité internationale et avaient une nonciature apostolique au moment du changement de régime ; tel était le cas de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie et de la Yougoslavie. La tradition du Saint-Siège en la matière est de ne jamais prendre l'initiative de la rupture. Ce fut donc du fait des pays socialistes que les relations furent interrompues. Cette solution était conforme à l'idéologie, mais elle entraîna de grandes complications pour les gouvernements en place du fait que d'importantes populations catholiques se trouvaient sur leur territoire ; cette difficulté fut réelle. Cuba, quant à lui, n'a jamais expulsé le Nonce et a toujours conservé son ambassade auprès du Saint-Siège.

Le cas de la Chine s'est présenté à la même époque ; il mérite une considération spéciale : les catholiques ne constituaient dans ce pays qu'une faible minorité et d'autre part le nouveau pouvoir entendait exercer un contrôle total sur les activités religieuses en lançant une église nationale [18]. Le Nonce accrédité auprès du gouvernement de Tchang Kai Chek, Mgr Riberi, demeura à Nankin dans l'espoir de recevoir une accréditation des nouvelles autorités ; mais, après une vaine attente, il fut finalement expulsé en 1950.

---

16. H. STREHLE, *Die Ostpolitik des Vaticans (1917-1975)*, München, Piper, 1975, p. 488 & 43-80 ; de même M. MAQUA, *Rome-Moscou. L'Ostpolitik du Vatican*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1984.

17. Le gouvernement lituanien en exil maintient encore une représentation près le Saint-Siège. En effet aucun traité international n'est venu sanctionner la disparition de ce pays.

18. E.O. HANSON, *Catholic politics in China and Korea*, Maryknoll, New York, Orbis Books, 1980, p. 144 & p. 66-67.

Un changement radical allait se produire dans les relations du Saint-Siège avec les pays socialistes à partir du pontificat de Jean XXIII. La publication de *Pacem in terris*, comme l'audience accordée à M. Gromyko, permirent de dégeler leurs relations et d'amorcer des négociations ; celles-ci aboutirent sous Paul VI à l'adoption de mesures significatives : établissement de relations diplomatiques avec la Yougoslavie en 1975 et échange d'ambassadeurs ; nomination d'un Nonce itinérant pour les pays de l'Est en la personne de S.E. Mgr Luigi Poggi, qui a pu conduire sur place la politique de contacts étroits engagés par le Cardinal Casaroli, alors Secrétaire du Conseil pour les Affaires publiques de l'Église ; enfin nomination de Mgr Poggi comme chef de la Délégation du Saint-Siège pour les contacts permanents de travail avec le gouvernement polonais avec résidence à Rome, tandis que ce gouvernement établissait une Délégation semblable à Rome.

Ce climat de bonne volonté se retrouve dans les rapports avec la plupart des nouveaux pays socialistes. L'Ethiopie, le Nicaragua, l'Angola et le Mozambique ont maintenu ou inauguré des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, tandis que le Viet-Nam et le Cambodge les ont rompues.

b) *Rencontres et visites.* Les relations diplomatiques ont pour but d'établir entre deux pays des contacts de travail permanents ; ceux-ci sont grandement stimulés par les visites que fonctionnaires et gouvernants de haut rang échangent à l'occasion de leurs déplacements. Comme ses prédécesseurs, Jean-Paul II attache une grande importance à de telles rencontres, qui facilitent la compréhension entre les responsables. Il a reçu des hommes d'État de presque tous les pays socialistes et des personnalités catholiques ou non catholiques en provenance de ces mêmes régions. Deux traits entre autres caractérisent son désir de présence dans les pays socialistes : d'une part, il s'est rendu à deux reprises en Pologne, où il a eu des contacts non seulement avec la population mais aussi avec les gouvernants, discutant avec eux de la contribution de l'Église à la solution des problèmes du pays ; d'autre part, il a nommé un cardinal lituanien, c'est-à-dire en Union Soviétique, ce qui est un geste plus que symbolique, après que lui-même ou ses prédécesseurs aient fait de même pour la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Yougoslavie, le Viet-Nam.

*
* *

L'analyse à laquelle il vient d'être procédé montre que les relations de Jean-Paul II avec les communismes est faite de fermeté et de souplesse. Son premier voyage en Pologne peut être regardé comme le modèle même de l'attitude qu'il recommande d'observer à l'égard des pouvoirs marxistes – petits ou grands. Sa répugnance totale pour le système communiste ne peut faire de doute ; mais il ne polémique pas avec lui, car il ne cherche pas à le vaincre comme le ferait un parti politique. La victoire qu'il veut obtenir sur l'incroyance doit venir de la foi ; par sa présence il donne donc conscience au peuple de la force qui est la sienne du fait de sa prière, de ses certitudes, de son union autour de ses évêques et de son clergé. Sa connaissance de l'homme et des lois qui structurent la nature humaine lui a appris que la résistance intérieure pouvait seule avoir raison d'une autorité totalitaire parce qu'athée ; l'attitude qu'il recommande peut être rapprochée de celle que le Père Fessard prônait durant la guerre à l'égard du Prince-Esclave : lui obéir pour tout ce qui concerne le bien commun, lui refuser obéissance chaque fois qu'elle commande en esclave du mal [19].

I-00187 Roma
Piazza della Pilotta, 4

Joseph JOBLIN, S.J.
Université Pontificale
Grégorienne

Sommaire. – L'attitude de Jean-Paul II à l'égard des pays du bloc soviétique et de leurs alliés illustre la stratégie de l'Église sur la scène internationale ; elle ne peut être réduite à une simple recherche d'influence humaine. La victoire que poursuit le Pape doit venir de la foi. L'étude méditée de cette politique doit aider les chrétiens d'Occident à mieux comprendre leur mission dans le monde culturel a-religieux où ils vivent trop souvent.

19. G. FESSARD, « Libre méditation sur un message de Pie XII (Noël 1956) », dans *Tribune libre* 8, Paris, Plon, 1957, p. 230 ; cf. p. 82 ; de même « Paix ou guerre ? Notre paix », dans *Monde nouveau*, Paris, 1951, p. 110 ; cf. p. 42, 68.